

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Savoie

Centre de référence et de confiance

Dans un monde territorial qui bouge

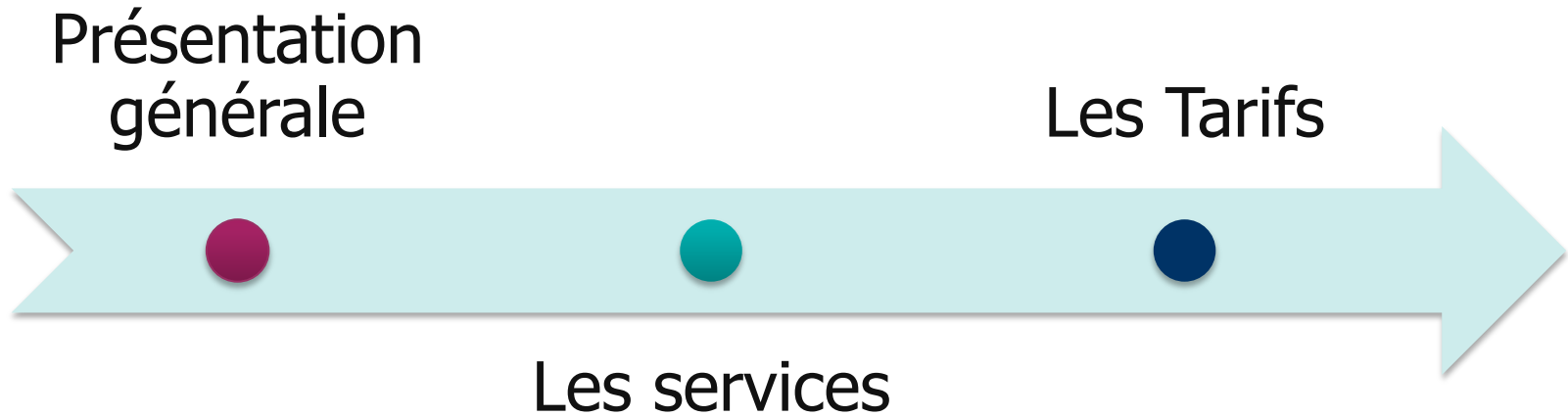
Garant d'expertise



# Le Centre de Gestion De la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Savoie



# Sommaire



# Présentation Générale

# Qu'est-ce qu'un Centre de Gestion ?

## DEFINITION

Les Centres de Gestion sont des **Etablissements publics locaux à caractère administratif** qui ont pour vocation de participer à la **gestion des personnels territoriaux** et au **développement des collectivités**.

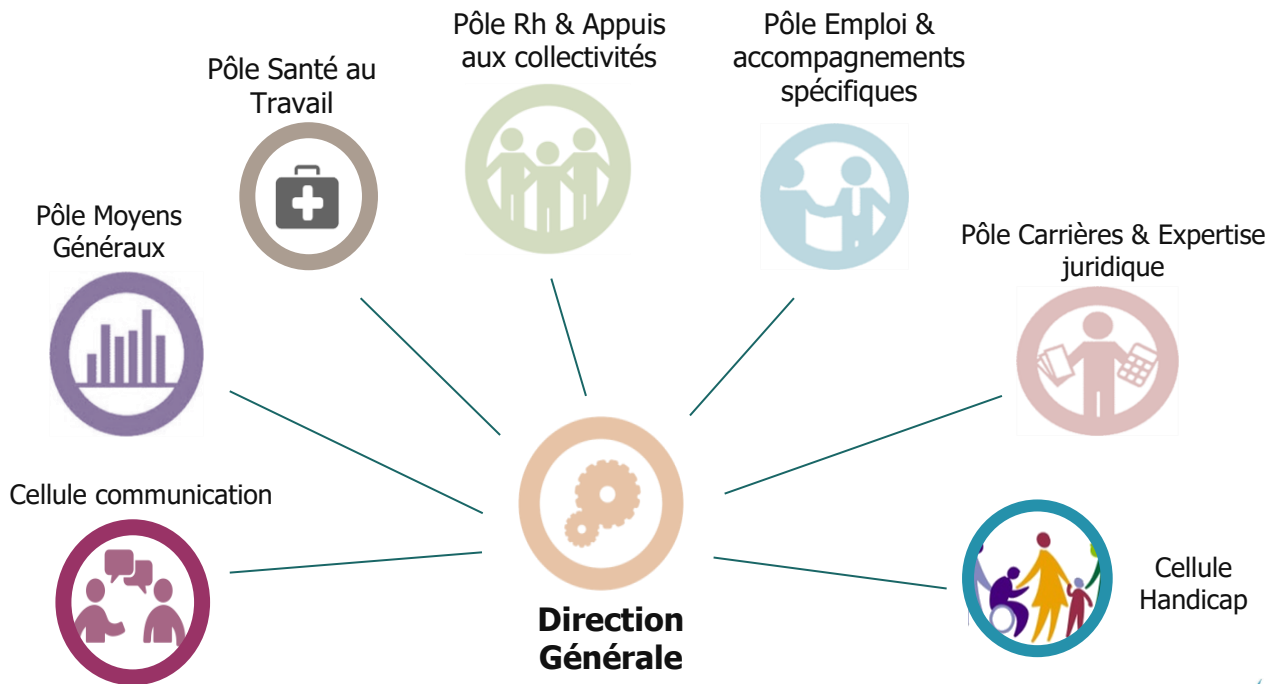
Il existe **un** Centre de Gestion par département

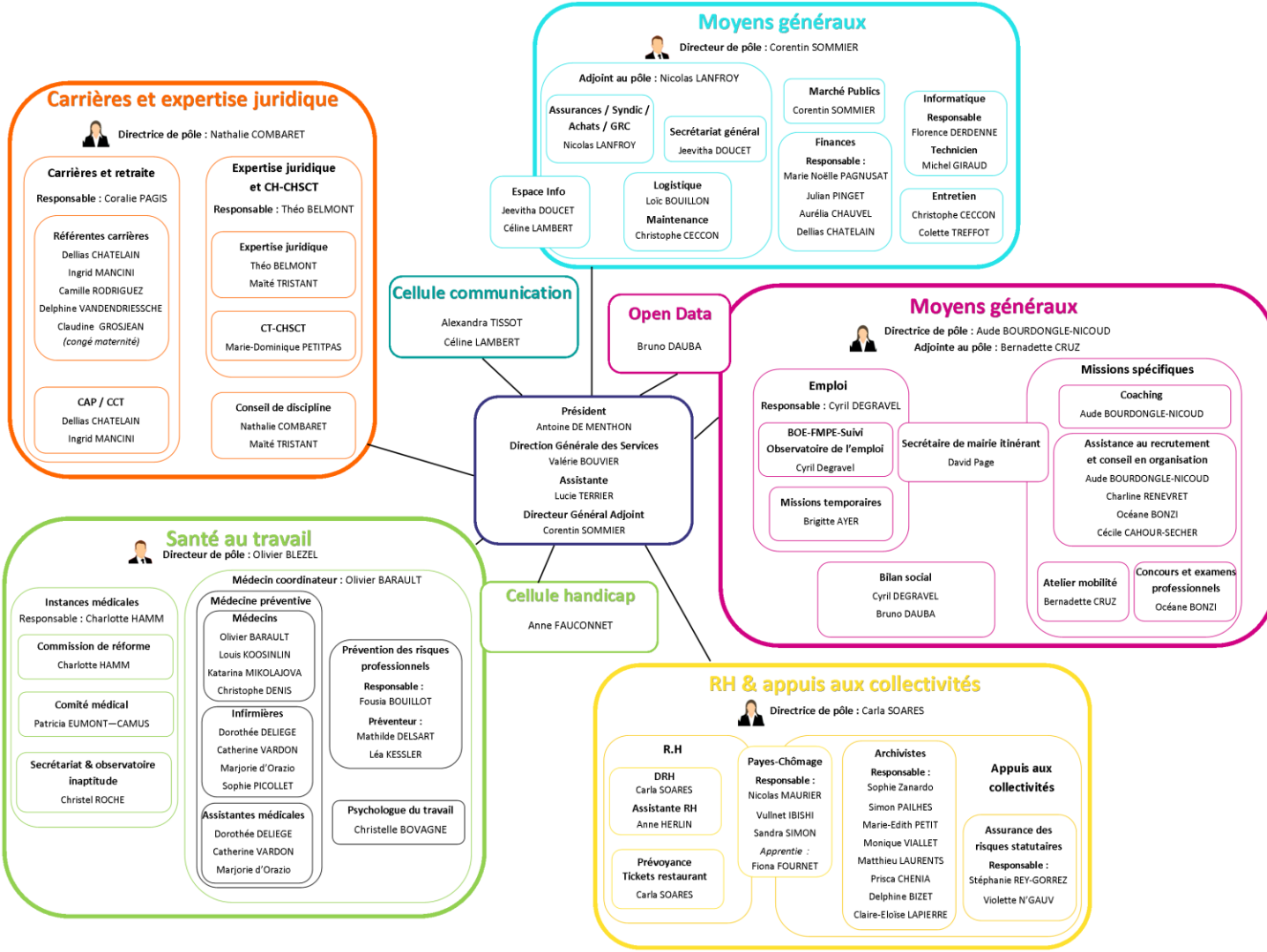
**Ce sont des centres de ressources**, qui permettent aux collectivités de disposer de certains **services** trop coûteux à développer

Ces établissements **gèrent le personnel** (carrières, retraites,...) des collectivités qui leurs sont affiliées. C'est-à-dire toutes les collectivités du département **ayant moins de 350 agents**.

# L'organisation du CDG 74

**Le CDG est pourvu  
d'un conseil  
d'administration**  
présidé par M. de  
MENTHON





# Les services proposés

# Les services proposés par le CDG





# Les services OBLIGATOIRES

## L'emploi dans les collectivités

- Publication et suivi des offres d'emploi
- Aide des agents en termes de reclassement et de mobilité dans l'emploi
- Assure le suivi des fonctionnaires momentanément privés d'emploi
- Conseil en évolution professionnelle
- Production de bilans de synthèse de l'emploi public

## Organisation des concours et examens :

- Concours et examens professionnels



Gestion régionale

## Gestion des carrières

- Suivi de toute la carrière des agents
- Assistance des collectivités en matière statutaire
- Référent déontologique

## Organisation des Instances consultatives

- Comité technique et CHSCT
- Commissions administratives et consultatives paritaires (CAP et CCP)
- Conseils de discipline

## Instances Médicales

- Commissions de réforme
- Comité médical

# Les services de la cotisation ADDITIONNELLE

## Expertise juridique

Information via des bases juridiques

### Le conseil de niveau

« expert » réponses à toutes vos questions, même complexes, pouvant aller jusqu'à une aide à la prise de décision et/ou nécessitant la saisine d'autres instances (DGCL, service juridique du CDG).

Accès à une plateforme documentaire présentant des documents juridiques et des cas pratiques

## Assistance sur les dossiers retraites

Le CDG intervient à la demande des collectivités

pour effectuer le contrôle **des dossiers transmis à la CNRACL** ou se substituer aux employeurs pour **compléter ces dossiers**

pour **effectuer le transfert des données relatives à la carrière** et aux cotisations des agents à la CNRACL

## Service de médiation préalable obligatoire

Pour les collectivités ayant délibéré

Le médiateur intervient dans 7 cas de décisions administratives individuelles défavorables

Objectif : écouter et confronter les points de vue des parties pour faire émerger une solution

La **charte des médiateurs** reprend :

- La nomination du médiateur,
- Les champs de compétences,
- La déontologie et les valeurs du médiateur,
- Les principes applicables au processus de médiation,
- Le processus de médiation.

Référent déontologue  
Dispositif de signalement

Charte entre l'Association des Maires (ADM), le Syndicat National des Directeurs Généraux des services des Collectivités Territoriales (SNDGCT) et le CDG 74

Cette charte concerne les décharges de fonctions sur les emplois fonctionnels.

# Les services de la cotisation ADDITIONNELLE

## Prise en charge des coûts pédagogiques de l'apprentissage

- permet la mise en place d'une licence professionnelle en alternance dans les collectivités



Partenariat avec l'Université de Savoie

- FORMASUP : organisme gestionnaire de l'apprentissage à l'Université

Partenariat entre le CDG 74 et FORMASUP

- Réduire les coûts pour les collectivités

Le but de l'accord

## Les médailles

Depuis le 1er janvier 2015, le **CDG74 instruit les dossiers de médailles d'honneur régionales, départementales et communales pour les élus et les agents.**

Ces médailles sont décernées deux fois par an à l'occasion du 1er janvier et du 14 juillet



OPEN DATA

Prise en charge des frais pour mise en place de congés de formation (sous conditions)

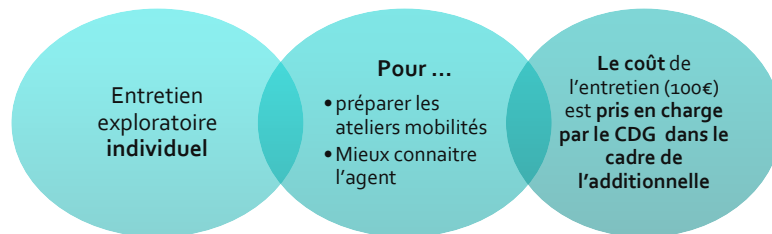
Prise en charge partielle du salaire d'un agent placé en congé de formation professionnelle par sa collectivité

Concerne les collectivités

- ayant moins de 50 agents ETP
- Dans les conditions de la délibération

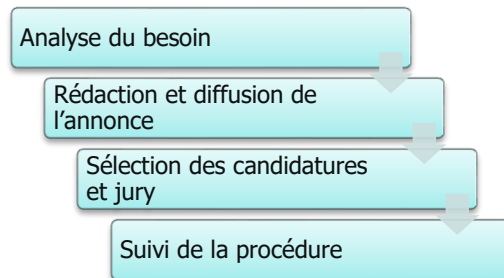
# Les services de la cotisation ADDITIONNELLE

## Entretiens exploratoires des ateliers mobilité



## Outils d\'aide au recrutement

Mise à disposition d\'un guide aidant aux différentes étapes du recrutement :

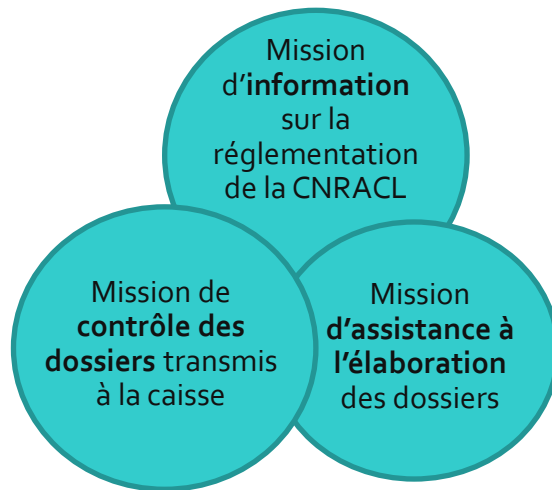


**A NOTER**  
Pour chaque étape de la procédure des supports adaptés sont proposés (modèle de fiche de poste, grille d\'analyse, ...)

# La cotisation ADDITIONNELLE

## Information sur les droits à la retraite et dossiers «CNRACL»

Depuis 1987 :



**CNRACL =**  
Caisse Nationale de  
Retraites des Agents  
des Collectivités  
Locales

# Les services FACULTATIFS

## Panorama des services facultatifs



### Santé au travail

- Service de médecine de prévention
- Prévention des risques professionnels, hygiène et sécurité
- Cellule Handicap / CME
- Psychologue du travail

### Assistance administrative

- Assistance sur les payes
- Assistance sur les dossiers retraites



- Assurance des risques statutaires
- Aide au retour à l'emploi
- Assistance juridique statutaire



### Emploi / Recrutement / Mobilité

- Assistance au recrutement
- Conseil en organisation
- Ateliers mobilité
- Coaching
- Bilan de compétence

### Action sociale

- Action sociale :
- prévoyance
- tickets restaurant



### Mise à disposition d'agents

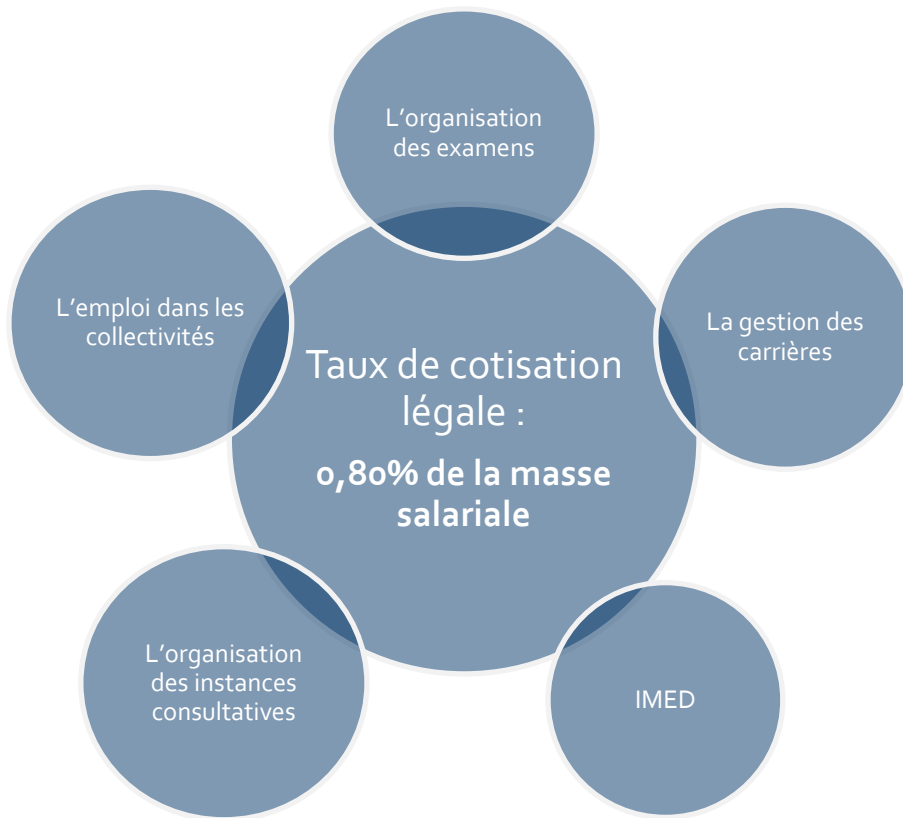
- Service Archivistes
- Secrétariat de Mairie
- Agents mis à disposition

# Les tarifs



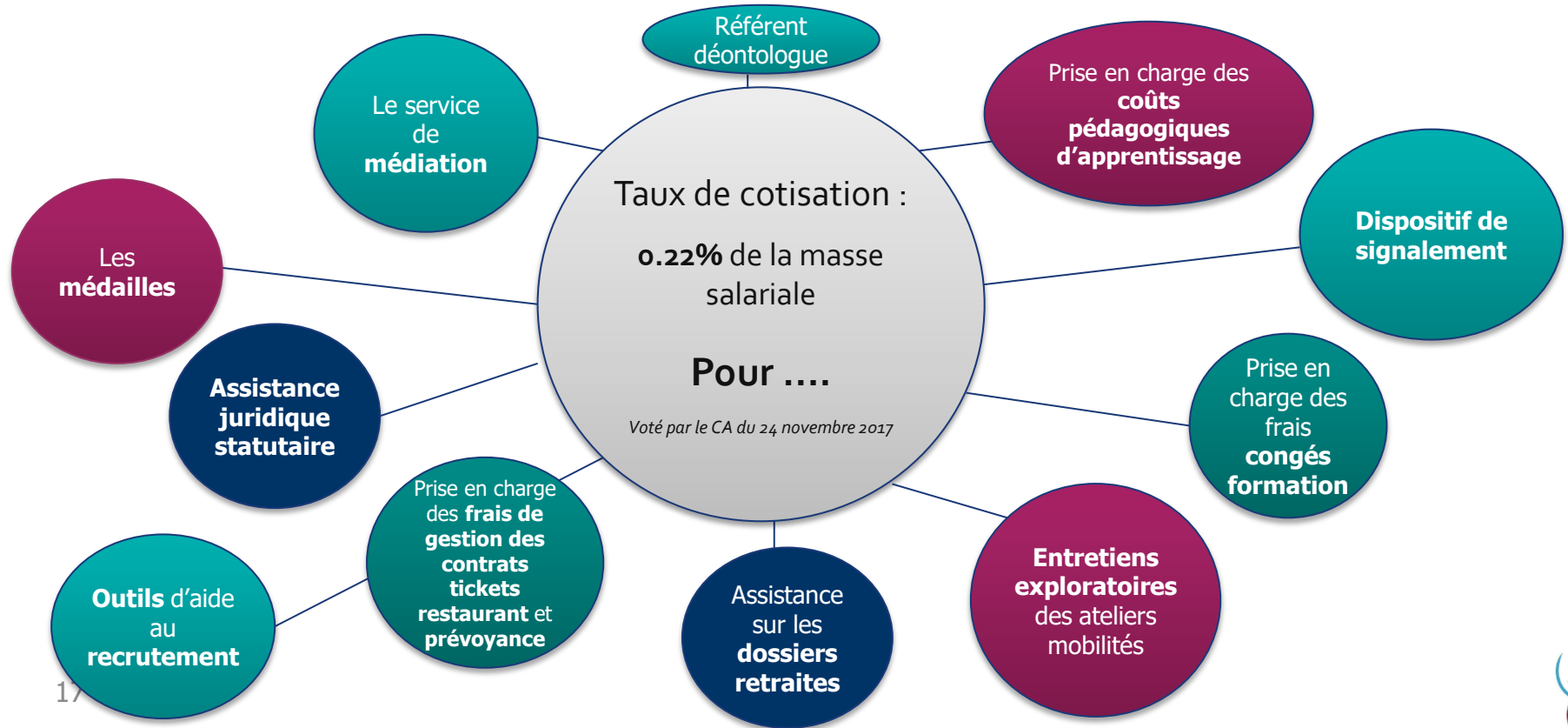
# Les tarifs : les services obligatoires

Les cotisations sont établies sur **la masse salariale** des agents titulaires, stagiaires et non titulaire de droit public déclarées dans « AGIRHE »

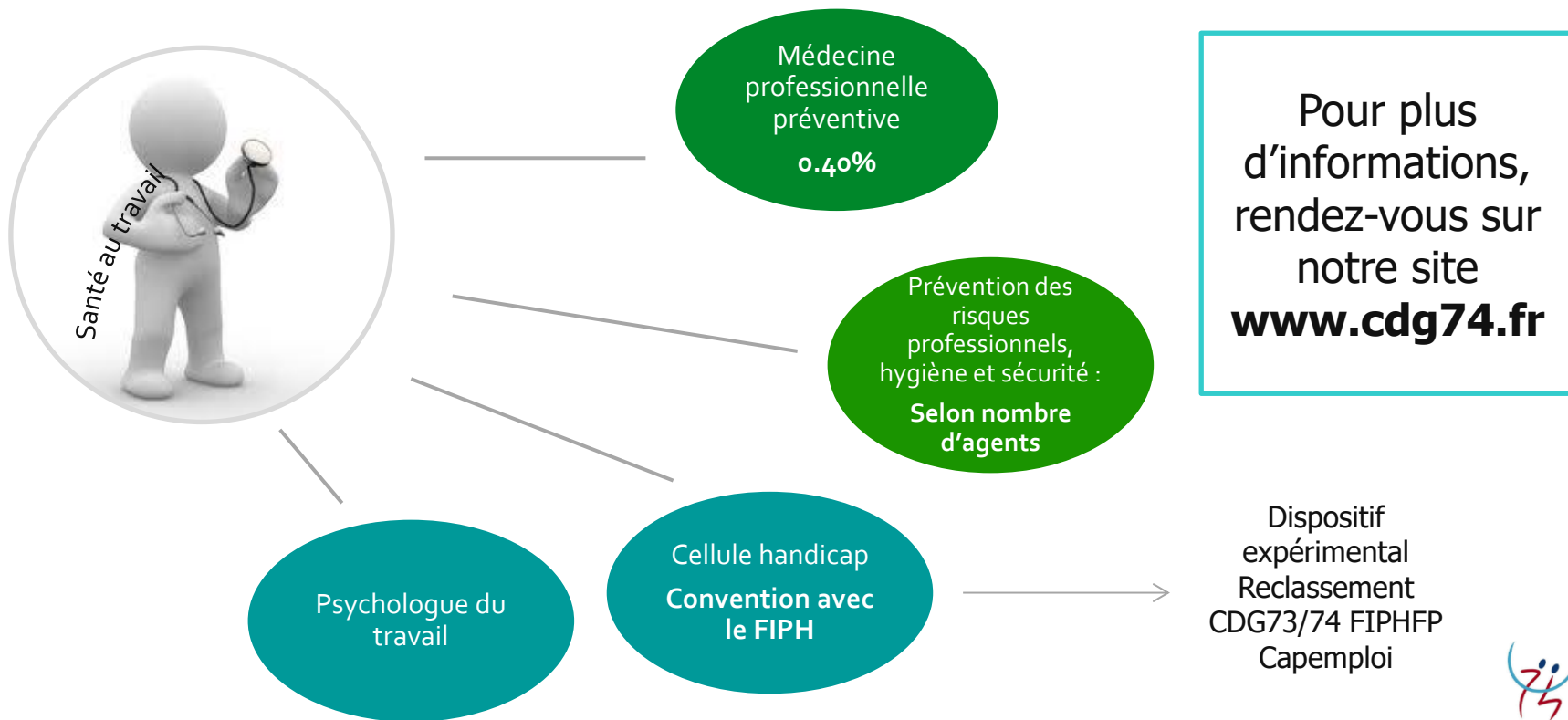




# Les tarifs : l'additionnelle



# Les tarifs : les services facultatifs



# La plaquette

## TAUX DE COTISATIONS ET TARIFS 2021

POUR LES COLLECTIVITÉS AFFILIÉES ET NON AFFILIÉES AU CDG 74  
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 27 NOVEMBRE 2020- N°2020-06-58

**COTISATIONS**

**Taux de cotisation 1,02 %**

Les cotisations sont établies sur la masse salariale des agents titulaires, stagiaires, et agents contractuels de droit public déclinés dans « AGIRIVE » (base URSSAF)

Le taux comprend la cotisation légale à 0,80 % + la cotisation additionnelle à 0,22 % (effective depuis le 01/01/2016)

### SANTÉ AU TRAVAIL

#### ➤➤ Médecine professionnelle et préventive

Taux de cotisation au service pour les collectivités affiliées au CDG	0,40 %
Visites médicales (collectivité ne cotisant pas à la cotisation médicale)	150 € par visite
Adhésion (collectivité ne cotisant pas à la cotisation médicale)	40 € par agent
Vaccination (hors coût vaccin (collectivité ne cotisant pas à la cotisation médicale))	22 € par visite
Intervention ergonomie (taux horaire)	100 €
Tarif visites annulées	75 € (CA) 150 € (CMA)
Psychologue du travail	550 €
Tarif journée	350 €
Tarif demi-journée	
Collectivités non affiliées au CDG	
Cellule de maintien dans l'emploi	900 € par dossier
Accompagnement aux préembauches	654 € / heure
Période Prétableau Recrutement	1 000 € / dossier avec médecin CDG 1 500 € / dossier avec médecins non CDG 350 € RDV de suivi (2H00)

### ASSISTANCE ADMINISTRATIVE

#### ➤➤ Paie, aide au retour à l'emploi, assurance des risques statutaires

Payes : Création d'un agent	20 €
Payes : Bulletin mensuel (Forfait dévolution sociale incluses + CGD)	12 €
Aide au retour à l'emploi	
Calcul allocation / création de dossier	100 €
Aide au retour à l'emploi	
Gestion complète - contribution mensuelle par allocataire	50 €
Assurance risques statutaires	
Mise en place + gestion administrative	
Agents CNRACL	0,16 % du TIB
Agents IRCANTEC	0,07 % du TIB

#### ➤➤ Prévention des risques professionnels, hygiène et sécurité

Taux de cotisation au service (sur masse salariale)		Taux individuel
(inspection et assistance)		
- de 0 à 20 agents	0,25 %	
- de 21 à 50 agents	0,20 %	
- de 51 à 100 agents	0,15 %	
- de 101 à 200 agents	0,08 %	
- de 201 à 500 agents	0,05 %	
- 501 et plus		
(nombre d'agents titulaires, stagiaires et agents contractuels de droit public)		
Coût plancher cotisation	600 €	
Mission supplémentaire d'inspection ou d'assistance (hors cotisation)		
Mission tarif journée	1 050 €	
Mission tarif demi-journée	600 €	

### MISES À DISPOSITION MISSIONS TEMPORAIRES

#### ➤➤ SOS Archives

Diagnostic (Forfait écriture sur place, diagnostic, rédaction d'un rapport estimatif)	250 €
Mission tarif journée	385 €
Mission tarif demi-journée	200 €

#### ➤➤ Secrétaire de Mairie Itinérante (SMI)

Mission tarif journée	450 €
Mission tarif demi-journée	240 €

#### ➤➤ Agents mis à disposition (AGDI)

Coûts réels (limite assiette : plafond LRSSAF) - frais de gestion	9,00 %
---	--------

#### ➤➤ Mise à disposition d'agents du CDG 74 pour missions particulières

Assistance administrative	
Taux horaire, frais de gestion inclus	
- Direction Générale	80 €
- Catégorie A	45 €
- Catégorie B	35 €
- Catégorie C	25 €

#### ➤➤ Location de salle

Salle du conseil (1er étage)	
Location journée	250 €
Location demi-journée	140 €
Salle des conférences (rez-de-chaussée)	
Location journée	150 €
Location demi-journée	100 €

### ACCOMPAGNEMENT ET CONSEIL

Coaching	
Séance de 2h tous frais inclus	180 €
Conseil et accompagnement dans les organisations de travail (conseil en organisation, aide au recrutement, etc.)	
- Mission tarif journée	650 €
- Mission tarif demi-journée	400 €
Aide au recrutement	
Test de positionnement (par candidat)	385 €
Ateliers mobilité	
- Entretien exploratoire non suivi de participation	100 €
- Collectivité non affiliée : par entretien	100 €
- Collectivité affiliée et collectivité non affiliée adhérente au socle	Inclus dans la cotisation
Séssion d'accompagnement	1 900 €

#### ➤➤ GPEEC

Entretien exploratoire	
Journée	700 €
Demi-journée	400 €
Diagnostic	
- Collectivité < 50 agents	700 €
Journée	700 €
Demi-journée	400 €
- Collectivité > 50 agents ou présentant des particularités nécessitant une expertise (forfait)	8 700 €
Analyses et préconisations :	
- Collectivité < 50 agents	700 €
Journée	700 €
Demi-journée	400 €
- Collectivité > 50 agents ou présentant des particularités nécessitant une expertise (forfait)	540 €
Journée	540 €
Demi-journée	1 080 €

L'entretien exploratoire est déduit de la facture faite en cas de diagnostic et / ou d'intervention ultérieure.

### Pour plus d'information... Contacter votre CDG

Rendez vous dans votre Centre de Gestion 74 au :

55 Rue du Val vert  
CS 30 138 Seynod  
74 600 ANNECY

Du lundi au jeudi de 8h30 à 12h15 et de 13h15 à 17h00

Le vendredi de 8h30 à 12h15 et de 13h15 à 16h30

Contactez-nous par téléphone ou par courriel :

Téléphone : 04 50 51 98 50

Courriel : cdg74@cdg74.fr

Retrouvez-nous également sur notre site internet

<http://www.cdg74.fr>

ou sur les réseaux sociaux



# Contactez-nous !



Retrouvez-nous au :  
**55 rue du Val Vert**  
**CS 30 138 Seynod - 74 600 ANNECY**

Téléphone (accueil) : 04 50 51 98 50 - Fax : 04 50 45 52 34  
Courriel : [cdg74@cdg74.fr](mailto:cdg74@cdg74.fr)

Horaire : du lundi au jeudi de 8h30 à 12h15 et de 13h15 à 17h00 (16h30 le vendredi)

Rendez-vous sur notre site internet [www.cdg74.fr](http://www.cdg74.fr)  
ou sur les **réseaux sociaux** :

 @cdgfpt74

 Centre de Gestion 74

 Centre de Gestion 74

 Centre de Gestion 74





# MERCI

# POUR VOTRE ATTENTION